

Affaire	Objet	Evaluation du risque à provisionner	Date attendue du jugement	Ajustement BP 2020	Montant de la provision en cours	Ajustement DM2 2020		Création DM 2020	Montant de la provision Après DM 2020
				Pour mémoire (-)		(-)	(+)	Montant	
AB SUD Formation	Demande d'annulation de jugement du 26/11/2019 rendu par le TA rejetant la demande de communication d'analyse des offres ainsi que la résiliation du marché conclu	398 096,00	En 2021					200 000,00	200 000,00
ALBINGIA	Plein contentieux. Indemnisation relative à un marché de travaux (réfectoire du Collège Renoir-Rostand). Jugé payé.	118 000,00			118 000,00	- 118 000,00			-
Collège Versailles - 1re procédure - primes de concours (AVEROUS & SIMAY et Marc DALIBARD)	Contestation de l'absence de paiement de la prime de concours d'architecture alors que les projets ont été déclarés non conformes (60 000 € x2)	120 000,00	En 2021					120 000,00	120 000,00
EURL Atelier KHELIF	Contestation du rejet du mémoire en réclamation adressé à 13D. Sollicite d'une part le paiement de nouvelles études et d'autre part la revalorisation des honoraires du fait de l'augmentation de la durée des travaux. Société déboutée, mais appel en cours.	280 000,00	En 2021		280 000,00				280 000,00
EUROVIA RD10 La Fare les Oliviers	Requête en annulation du jugement n° 1609263 du 2 octobre 2018 (TA de Marseille) relatif à l'exécution du marché portant sur la réalisation des chaussées, équipements et paysages de la route de déviation de la commune de La Fare-les-Oliviers.	100 000,00	En 2021		100 000,00				100 000,00
GTM	La mise à 2 fois 2 voies de la RD9 section du Réaltor lot 3 a été émaillée d'incidents d'exécution et d'un allongement de délais dont l'entreprise demande indemnisation. 7,2M€ au CCIRAL. Le dossier a été clôturé, le Département a refusé de poursuivre la procédure. Le tribunal administratif n'est pas encore saisi. Une médiation pourrait être envisagée (la société a abaissé ses prétentions à 3M€).	1 500 000,00	En 2021					1 500 000,00	1 500 000,00
LEON GROSSE pont de BEAUCAIRE	Contentieux gagné en appel. Pas de pourvoi pour l'instant.	1 300 000,00			1 300 000,00	- 1 300 000,00			-
Mineurs non accompagnés	Le Département est condamné à des astreintes pour mettre en œuvre leur accueil dans des structures dédiées, dans les délais prescrits. Entre mars 2018 et mars 2019, il y a eu des condamnations départementales pour un total de 150 000 €.	150 000,00			150 000,00	- 150 000,00			-
Mineurs non accompagnés	Le Département est condamné à des astreintes pour mettre en œuvre leur accueil dans des structures dédiées, dans les délais prescrits. Entre 04/19 et 03/20, condamnations (liquidations d'astreintes et frais irrépétibles) pour 291 450 €.	300 000,00						300 000,00	300 000,00

Affaire	Objet	Evaluation du risque à provisionner	Date attendue du jugement	Ajustement BP 2020	Montant de la provision en cours	Ajustement DM2 2020		Création DM 2020	Montant de la provision Après DM 2020
				Pour mémoire (-)		(-)	(+)	Montant	
NBE Société Nature Bois et Emballages	Prêt du Département. Provision pour le reste à verser par la société jusqu'à la fin du prêt.	1 974,00			1 974,00				1 974,00
RAZEL BEC	Gagné. Plein contentieux. Réclamation financière au titre de l'exécution d'un marché	463 000,00	En 2019		463 000,00	- 463 000,00			-
Société 4D (Collège GYPTIS)	Requête indemnitaire en exécution du marché de démolition désamiantage du collège Gyptis	300 000,00	En 2021		300 000,00				300 000,00
Société EIFFAGE GENIE CIVIL	Plein contentieux. Indemnisation dans le cadre de l'exécution du marché de reconstruction du PI d'Orgon	1 200 000,00	En 2021/2022		1 200 000,00		300 000,00		1 500 000,00
STE FAYAT (Collège Fernand LEGER)	Appel en 2019 Prétentions adverses revues à la baisse : - demande de décharge de pénalités de retard dans la levée des réserves (438 000 €) - réintégration au titre des sommes retenues au titre du paiement des sous-traitants (300 917 €) => demande totale 740 000 €	2 527 395,00	En 2021	- 850 000,00	-			500 000,00	500 000,00
STE FAYAT (Collège ROBESPIERRE)	Requête au fond en parallèle d'un référé expertise aux fins d'obtenir le versement de la somme de 941 094,94 € TTC, outre la somme de 225 903,97€ TTC au titre de travaux supplémentaires, dans un différend relatif au décompte général du marché de travaux du collège Robespierre (lot 2).	940 000,00	En 2021		940 000,00				940 000,00
STE Fayat (collège Robespierre) - référé provision	Première instance - en plus du contentieux au fond (provision de 940 000 €).	225 000,00	En 2021					225 000,00	225 000,00
STE VINCI RD9	Requête indemnitaire de 4.683.885,45 € HT dans le cadre de l'exécution du marché de la RD 9 (Lot 1: terrassement) et demande de désignation d'expert avant dire droit (montant de la réclamation 4.680.000€).	2 300 000,00	En 2022		2 300 000,00				2 300 000,00
VORTEX Mobilité	Contentieux gagné (jugement du 30 juin 2020). Pas d'appel connu à cette date,	250 000,00	En 2020		250 000,00	- 250 000,00			-
Total					7 402 974,00	- 2 281 000,00	300 000,00	2 845 000,00	8 266 974,00
							3 145 000,00		

Paiement 2020 sur jours épargnés en 2019*										Paiement potentiel 2021 : jours d'épargne > 15 jours sur CET au 30/04/2020**				
Catégorie	Nb de jours indemnisés	Taux brut	Coût indemnisation	Nb de jours RAFP	Total RAFP	Coût RAFP hors charges	Charges patronales RAFP	Charges patronales agents contractuels	Coût total 2020	Nb de jours >15 jours en avril 2020***	Coût théorique indemnisation	Coût total théorique RAFP (=montant 2020 arrondi)	Coût théorique charges patronales agents contractuels (=montant 2020 arrondi)	Coût total théorique potentiel en 2021
A	4018	135	542 430,00 €	88	11 879,00 €	6 237,00 €	5 642,00 €	33 515,00 €	587 824,00 €	9942	1 342 170,00 €	12 000,00 €	33 500,00 €	1 387 670,00 €
B	2687	90	241 830,00 €	6	539,00 €	283,00 €	256,00 €	0,00 €	242 369,00 €	5588	502 920,00 €	500,00 €	0,00 €	503 420,00 €
C	4657	75	349 275,00 €	8	600,00 €	315,00 €	285,00 €	0,00 €	349 875,00 €	7701	577 575,00 €	600,00 €	0,00 €	578 175,00 €
Total	11362		1 133 535,00 €	102	13 018,00 €	6 835,00 €	6 183,00 €	33 515,00 €	1 180 068,00 €	23231	2 422 665,00 €	13 100,00 €	33 500,00 €	2 469 265,00 €

* Requête effectuée sur tous les agents (y compris budgets annexes) ayant demandé l'indemnisation ou la RAFP, y compris ceux qui ne sont plus en activité au 30/04/2020.

** Requête effectuée sur les agents encore en activité au Département.

*** Le calcul ne tient pas compte des jours qui seront déduits car utilisés sous forme de congés dans l'année 2020, ni des jours qui seront épargnés en janvier 2021. **A noter que dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid 19, le décret n° 2020-723 du 12 juin 2020 a fixé un relèvement exceptionnel à 70 jours pour l'année 2020 du plafond des jours épargnés dans le Compte Epargne Temps, au lieu de 60 jours. Le nombre de jours potentiellement indemnisables en janvier 2021 pourra donc être supérieur.**

Provision antérieure	2 310 345,00
Dotation 2020	158 920,00
Provision après la DM2 2020	2 469 265,00